

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-685

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2017-685

Association « Groupe Fiction Nouvelle-Aquitaine » - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

➤ ***Présentation de l'association Groupe Fiction Nouvelle Aquitaine***

L'association « Groupe Fiction Nouvelle-Aquitaine » a été créée en juin 2017 par une vingtaine de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, tous implantés dans la région, et qui souhaitent apporter ensemble leur concours au développement du cinéma et de l'audiovisuel de fiction sur le territoire régional, et notamment à Bordeaux et dans la métropole bordelaise.

Cette association a pour objet d'être un groupe de travail sur le cinéma et l'audiovisuel de fiction, groupe réunissant des professionnels ayant une expérience significative, domiciliés en région Nouvelle-Aquitaine. Par ses réflexions et la promotion de celles-ci auprès des institutions et des professionnels régionaux, nationaux et internationaux, l'association souhaite participer activement de la décentralisation en région du cinéma et de l'audiovisuel de fiction, ainsi que du développement artistique et économique, aux échelles régionale, nationale et internationale, de la filière du cinéma et de l'audiovisuel de fiction implantée en région Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Elle a donc engagé un programme de rencontres professionnelles et d'ateliers de coproductions francophones, qui se déroulent sur le territoire métropolitain, et qui s'appuient sur des événements en lien avec le cinéma et l'audiovisuel, comme le festival Cinédrones.

Ce projet s'inscrit en cohérence avec l'orientation stratégique de Bordeaux Métropole, qui a défini le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique, au sein de la feuille de route économique votée en décembre 2016. Avec l'accueil de Cartoon Movie, Forum européen du cinéma d'animation, ou avec la décision récente d'implantation d'un des principaux leaders du jeu vidéo, Ubisoft, à Bordeaux, la métropole conforte sa stratégie, qui s'appuie sur un tissu de 3 600 entreprises dans le secteur de l'économie créative, employant 10 000 personnes.

➤ ***Programme d'action 2017***

L'association propose, en partenariat avec les organisateurs d'évènements en lien avec le cinéma ou l'audiovisuel, des rencontres, tables-rondes ou ateliers de coproduction.

A titre d'exemple la table-ronde organisée et animée par le Groupe Fiction dans le cadre du festival Cinédrones porte sur les nouvelles technologies de prise de vues au cinéma. De telles opérations permettent une meilleure connaissance des meilleures pratiques et des innovations techniques au sein de l'écosystème local et régional des industries créatives numériques, et favorisent les rencontres entre ses membres.

Les ateliers de coproduction francophones, comme celui organisé avec le concours de Canal + les 19 et 20 octobre, permettent de détecter des projets originaux, au travers de concours de pitches (présentation synthétique orale).

➤ ***Plan prévisionnel de financement***

Bordeaux Métropole est sollicitée pour la première fois cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 37 250 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 40.3 % du budget global défini comme suit :

GROUPE FICTION NOUVELLE-AQUITAINE - BUDGET PREVISIONNEL DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES "IMAGES" - ANNEE 2017			
CHARGES (en euros TTC)		PRODUITS (en euros TTC)	
ATELIERS DE COPRODUCTION (octobre 2017 - juin 2018)	24 500	SUBVENTIONS DES COLLECTIVITES	18 000
Transport professionnels	7 600	Bordeaux Métropole	15 000
Hébergement	5 200	Région Nouvelle-Aquitaine	3 000
Régie	3 400		
Fais de communication	3 000	AUTRES FINANCEMENTS	19 250
Frais divers et frais généraux	5 300	CNC (affaires internationales)	10 000
Frais de personnel et charges sociales	4 400	FIFIB	4 850
RENCONTRES PROFESSIONNELLES (octobre 2017 - juin 2018)	12 750		
Transport	1 500	Groupe Fiction	4 400
Hébergement	2 200	Festival Les Tropicales	4 400
Régie	1 700		
Fais de communication	750		
Frais divers et frais généraux	2 200		
Frais de personnel et charges sociales	4 400		
TOTAL DES CHARGES	37 250	TOTAL DES PRODUITS	37 250

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2017
Charges de personnel / budget global	11.8%
% de participation de BM / Budget global	40.3%
% de participation des autres financeurs / Budget global	59.7% (dont Région Nouvelle-Aquitaine : 8.1%)

➤ **Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

➤ **Obligations de l'organisme subventionné**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 1 et

définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 16 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique, au sein de la feuille de route économique votée en décembre 2016, et que le développement d'actions telles que proposées par l'association « Groupe Fiction Nouvelle Aquitaine » représente une contribution intéressante à la structuration et à la mise en valeur de cette filière.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 15 000 € en faveur de l'association « Groupe Fiction Nouvelle-Aquitaine ».

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 6574 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 DÉCEMBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 7 DÉCEMBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

Annexe 1
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :